



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 29 août 2025

Référence: **CL-25/38**

Contact: Mme Negar Takesh

Courriel: [negar.takesh@itu.int](mailto:negar.takesh@itu.int)

Aux:

– États Membres de l'UIT;

– Membres de Secteur de l'UIT

Objet: **Appel à propositions pour l'accueil d'un Centre de réunions de l'UIT pendant la période de construction du nouveau bâtiment du siège de l'UIT (2028-2029)**

Madame, Monsieur,

À sa session de juin 2025, le secrétariat a présenté un rapport sur les modalités relatives à la continuité des activités pour les réunions de l'UIT durant la période 2028-2029 (Document [C25/60](#)), qui comprenait, parmi les modalités envisageables, un Centre de réunions de l'UIT accueilli par les États Membres. Au cours des débats, les Conseillers se sont largement exprimés en faveur de cette option, qui constitue un moyen pratique et novateur d'alléger la charge financière et logistique, tout en assurant la continuité des activités pendant la période de construction du nouveau bâtiment du siège de l'UIT (pour plus de renseignements concernant le contexte et les discussions tenues à la session de 2025 du Conseil, veuillez vous reporter au § 31 du Document [C25/105](#)).

Parmi les autres modalités présentées dans le rapport, l'option consistant à tenir toutes les réunions de l'UIT pendant cette période dans un lieu unique à Genève doté d'une capacité suffisante pour assurer la totalité du programme des réunions sur une année n'est pas réalisable, compte tenu du manque de fonds disponibles (estimé à 4,8 millions CHF) et de la date limite du contrat, fixée au 31 décembre 2025. En parallèle, le secrétariat continue de rechercher d'autres sites à Genève, étant entendu que des financements devront, en tout état de cause, être identifiés et que la disponibilité des installations pourrait n'être confirmée qu'à courte échéance. En outre, la coordination des réunions ad hoc demeure d'une grande complexité sur le plan logistique, avec des coûts individuels élevés et un risque d'incertitude et d'imprévisibilité pour les délégués dans la planification de leur emploi du temps.

Dans ce contexte, et afin d'étudier plus avant les modalités de création d'un Centre de réunions de l'UIT, **j'invite donc les États Membres qui souhaitent accueillir un centre de cette nature en 2028 et/ou 2029 à soumettre à l'UIT des propositions officielles, assorties d'informations sur leur capacité à satisfaire aux exigences techniques et opérationnelles essentielles décrites dans l'annexe de la présente lettre.**

Les États Membres intéressés sont invités à soumettre, d'ici au 31 octobre 2025, des propositions, en fournissant des informations indicatives sur le lieu proposé, l'infrastructure technique, les dispositions en matière de sécurité ainsi qu'un cadre de coûts de haut niveau. Les propositions peuvent être soumises à l'adresse: [hostingmeetings@itu.int](mailto:hostingmeetings@itu.int). Le secrétariat se tient à la disposition des administrations intéressées afin de clarifier les aspects techniques ou logistiques.

Toutes les offres des États Membres concernant l'accueil d'un Centre de réunions seront soumises à la session de 2026 du Conseil pour examen, à l'issue d'un processus initial de diligence raisonnable portant sur les exigences opérationnelles telles que l'accessibilité du lieu, l'état de préparation des locaux et des installations, l'expérience avérée en matière d'organisation de manifestations internationales, la facilité à obtenir un visa et les coûts. Si le Conseil décide de donner suite à la création d'un ou de plusieurs centres de réunions de l'UIT, toutes les dispositions administratives et juridiques connexes seront définies dans le cadre d'un accord de pays hôte formel conclu entre l'UIT et le pays hôte (ou les pays hôtes) et approuvé par le Conseil.

Au nom de l'Union, je vous suis profondément reconnaissante pour votre engagement sans faille en faveur de l'Organisation et demeure convaincue que nos efforts collectifs nous permettront d'assurer la continuité des activités, dans l'intérêt de tous les membres de l'UIT.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*(signé)*

Doreen Bogdan-Martin  
Secrétaire générale

## Annexe

### Exigences concernant l'accueil d'un Centre de réunions de l'UIT

#### Vue d'ensemble

Un centre de réunions de l'UIT concentre la majeure partie du programme de réunions techniques de l'UIT, consistant généralement en 60 à 65 réunions techniques au sein des trois Secteurs par an, y compris, éventuellement, d'autres réunions statutaires telles que le Conseil et les groupes de travail du Conseil, en un seul lieu offrant des installations et des services stables et de haute qualité aux participants sur place et en ligne, pendant une période d'un ou deux ans.

Cette approche présente des avantages pour le pays hôte, sous la forme d'une reconnaissance internationale du pays en tant que pôle de confiance pour le développement des politiques et des technologies numériques, de possibilités de mettre en valeur l'excellence organisationnelle et l'infrastructure numérique avancée du pays, ainsi que de retombées économiques local concrètes. Elle profite en outre aux membres de l'UIT, qui bénéficient d'une bonne prévisibilité, de services techniques bien établis et de la continuité des opérations.

#### Exigences

On trouvera des renseignements détaillés sur tous les aspects liés à l'accueil d'un Centre de réunions de l'UIT, y compris une liste complète des exigences techniques, à l'adresse <https://council.itu.int/2025/en/hosting-itu-meetings/>, ainsi que dans les présentations intitulées "[Accueillir un Centre de réunions de l'UIT](#)" et "[Exigences types pour les réunions techniques de l'UIT](#)". La page web contient également le calendrier des manifestations pour 2024, qui est indicatif du calendrier pour l'année 2028.

Le Centre de réunions devrait comprendre un ensemble de salles de réunion (dont une salle pouvant accueillir jusqu'à 400 participants pour les séances plénières et une autre pouvant accueillir 200 participants, ainsi que plusieurs salles de 100 ou 50 personnes, et des salles de type "salle de réunion" de plus petite taille), disposer d'une connexion Internet filaire et hertzien fiable, permettre des modalités de participation hybride, avec diffusion sur le web, sous-titrage et interprétation simultanée à distance dans les six langues officielles si nécessaire, ainsi que des dispositions pour le retrait des badges et le contrôle d'accès, conformément aux pratiques de l'UIT. Le tableau ci-dessous donne un aperçu indicatif des exigences à titre de référence pour les pays hôtes potentiels:

Salles de conférence – taille/type	Nombre	Services essentiels
400 à 350 personnes selon une topologie de type "salle de classe"	1	Diffusion sur le Web Sous-titrage Interprétation simultanée à distance Participation à distance
200 personnes selon une topologie de type "salle de classe"	1	Diffusion sur le Web Sous-titrage Interprétation simultanée à distance Participation à distance

<b>Salles de conférence – taille/type</b>	<b>Nombre</b>	<b>Services essentiels</b>
150 personnes selon une topologie de type "salle de classe"	2	Diffusion sur le Web Sous-titrage Interprétation simultanée à distance Participation à distance
100 personnes selon une topologie de type "salle de classe"	4	Diffusion sur le Web Participation à distance
50 personnes selon une topologie de type "salle de classe"	4	Diffusion sur le Web Participation à distance
30 personnes selon une topologie de type "salle de réunion"	7	Participation à distance
15 personnes selon une topologie de type "salle de réunion"	4	Participation à distance
<b>Exigences additionnelles</b>		
Bureaux meublés pour les fonctionnaires élus; espaces de bureau à l'usage des fonctionnaires de l'UIT.		
Comptoirs d'enregistrement et de distribution des badges, points d'accès sécurisés, lecteurs de badges, 10U d'espace sécurisé dans une baie 19 pouces en salle des serveurs.		
Casiers numériques, cybercafé, service médical et salle de premiers soins, salle de prière, bureau d'information, espace pour les pauses-café, toilettes, parking et services de nettoyage.		

### **Accord de pays hôte**

Les modalités d'accueil détaillées seront définies dans un accord de pays hôte conclu entre l'UIT et le pays hôte retenu. Il s'agira notamment de dispositions juridiques visant à garantir l'application des dispositions contractuelles types, par exemple celles relatives aux immunités, à la délivrance de visas, à la responsabilité, à la sécurité et à la mise en œuvre des règles et politiques pertinentes de l'UIT applicables aux manifestations de l'UIT organisées en dehors de la Suisse.

À titre de référence, des exemples d'accords de pays hôte antérieurs pour des conférences/assemblées tenues hors de Suisse sont disponibles sur les sites web respectifs des manifestations de l'UIT, où ces accords sont publiés sous la forme de documents de conférence publics.

---